



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-05002

PUBLIÉ LE 4 MAI 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

37-2021-05-03-00004 - MALL & MARKET arrêté habilitation certificat conformité (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-05-03-00004

MALL & MARKET arrêté habilitation certificat
conformité

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
SERVICE D'ANIMATION INTERMINISTERIELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES
BUREAU DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;
Vu la demande d'habilitation déposée le 24 août 2020 par la SARL MALL & MARKET, domiciliée 18, rue Troyon 75017 PARIS dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL MALL & MARKET, domiciliée 18, rue Troyon 75017 PARIS est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Tours, le 3 mai 2021
Pour la Préfète et par délégation,
la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS MALL & MARKET Siret :440 989 572 R.C.S. Paris
Nom et adresse de l'organisme
SAS MALL & MARKET Siège social : 18, rue Troyon 75 017 Paris Tél : 01 58 05 15 15 adresse électronique : contact@mallandmarket.com
Représentant légal
M.Bertrand BOULLÉ
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Ophélie DEBONO Mme Manon LOUAZEL Mme Julia VASSELON-GAUDIN M.Yacine TARIKET